



Commune de BAYET

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le

ID : 003-210300182-20240201-301022024-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 3

Nombre de Conseillers en exercice : 15 - présents : 10 - votants : 10 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE PREMIER FEVRIER à 20 h, le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire

Date de convocation : 25 janvier 2024

Etaient présents : BUSSERON Philippe, DEBOURGES Serge, DUBOCAGE Angélique, HORNBERGER Olivier, LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, MARION Laurent, MAY Nathalie, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel,

Etaient excusés : BORDE Sandrine, HADJI Nadia, LARONDE Véronique, MASSON Joffrey,

Etaient absents : BIDET Grégory, MASSON Joffrey, BORDE Sandrine, HADJI Nadia, LARONDE Véronique,

Pouvoirs : BORDE Sandrine à BUSSERON Philippe

HADJI Nadia à LAMOUCHE Bruno

LARONDE Véronique à MENAT Marie-Noëlle

Serge DEBOURGES est élu secrétaire de séance

Délibération n° 3-01/02/2024

DEMANDE DE DEROGATION AUX RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité aux collectivités de demander une dérogation à l'inspection académique afin de continuer d'appliquer dès la rentrée 2024 les rythmes scolaires à 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30).

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de demander une dérogation et charge Monsieur le Maire des démarches à effectuer afin de continuer d'appliquer en septembre 2024 le rythme de 4 jours.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
Philippe BUSSERON, Maire de BAYET.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Et notification ou publication le : 2 février 2024

Le Maire,